

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 62
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/10/2018

Réuni le : 08/11/2018

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2018

Numéro de la DBM : 9

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Autorise à effectuer cette DBM pour vote, relative au prélèvement sur fonds de roulement propres à l'acquisition de matériels, mobilier et participations voyages pour un montant de 5043,77 € - DBM pour information n° 8 jointe au présent acte.

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 24 |
| Pour : | 24 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 48
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/10/2018

Réuni le : 08/11/2018

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à TOURS , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Forum de l'Orientation 01/19 à Tours - Monsieur PERREAU -
décide

- d'adopter le budget prévisionnel (financement budget établissement)

- d'autoriser le Chef d'Établissement à signer tout contrat ou convention et tout don ou legs

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 23 |
| Pour : | 23 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 49
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/10/2018

Réuni le : 08/11/2018

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à LITUANIE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Voyage LITUANIE décembre 2018- Madame JACOUX
décide

- d'adopter le budget prévisionnel - subvention européenne

- d'autoriser le Chef d'Établissement à signer tout contrat ou convention et tout don ou legs (contrat déjà signé compte tenu du délai pour obtenir la subvention)

- d'autoriser l'Agent comptable à encaisser toute somme versée dont subvention européenne de 15 659 €

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 24 |
| Pour : | 24 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 50

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/10/2018

Réuni le : 08/11/2018

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Groupement d'achat - autorise le chef d'établissement à signer la convention pour l'adhésion au groupement d'achat regroupant différents EPLE de l'Indre-et-Loire ayant pour but d'optimiser la performance juridique et économique de leurs achats

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 51

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/10/2018

Réuni le : 08/11/2018

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SSI Astreintes - Autorise le chef d'établissement à signer le contrat d'astreinte du SSI pour une intervention de la société SIEMENS 7j/7, 24h/24 sur le système de sécurité incendie du lycée (avenant au contrat initial acte 63/2016) - pour l'année 2019 et un montant total de 1500 € TTC (fin du contrat le 31/12/2019)

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 24 |
| Pour : | 24 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 52

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/10/2018

Réuni le : 08/11/2018

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Euro Métiers Centre - Stages Professionnels Erasmus +

- Autorise le chef d'établissement à signer la convention projet de placement « Euro métiers Centre –Premiers Parcours - versement au lycée des bourses ERASMUS + cofinancées par l'Union Européenne et la Région Centre Val de Loire. Le montant total des bourses s'élève à 2640 € pour une durée totale de 12 semaines pour 3 lycéens bénéficiaires (de 1ere pro GA.). Pour information, la convention est déjà signée par le Proviseur compte tenu de la demande de la Région de retour urgent du document signé.

- Autorise la participation des familles de 350€ pour compléter le financement des stages professionnels Erasmus +
- Autorise l'Agent Comptable à encaisser toute somme

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 53

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/10/2018

Réuni le : 08/11/2018

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PFT - Convention pour la mise en oeuvre des crédits d'incitation au transfert de technologie (assurer le développement économique et soutenir l'emploi)
Autorise le chef d'établissement à signer la convention et l'agent comptable à encaisser toute subvention.

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 24 |
| Pour : | 24 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 54

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/10/2018

Réuni le : 08/11/2018

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CICLIC - Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre d'une option facultative cinéma-audiovisuel - mise en œuvre du partenariat entre l'Établissement public de coopération culturelle, agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique et le lycée pour la conduite pédagogique et artistique des actions menées dans le cadre de l'enseignement optionnel « cinéma-audiovisuel ». Le financement prévisionnel est de 13 500€ dont 6 000€ subventionnés par la DRAC, 6 000€ par la région Centre et 1 500 € par l'établissement. Autorise le chef d'établissement à signer la convention

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 24 |
| Pour : | 24 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 55
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/10/2018

Réuni le : 08/11/2018

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Briançon , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage Alpes/Briançon avril/mai 2019- Madame PARROT décide

- d'adopter le budget prévisionnel

- d'autoriser le Chef d'Établissement à signer tout contrat ou convention et tout don ou legs

- d'autoriser l'Agent comptable à encaisser toute somme versée dont participation familles 335 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 56
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/10/2018

Réuni le : 08/11/2018

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à ITALIE/VENISE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage ITALIE/Venise TEC mars 2019- Madame DUTREUIL
décide

- d'adopter le budget prévisionnel suite à modification tarifaire (pour annulation et remplacement de l'acte 33 du 17/09/2018)
- d'autoriser le Chef d'Établissement à signer tout contrat ou convention et tout don ou legs
- d'autoriser l'Agent comptable à encaisser toute somme versée dont participation familles 275 €

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 24 |
| Pour : | 24 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 57

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/10/2018

Réuni le : 08/11/2018

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Equipements sportifs - Autorise le Chef d'établissement à signer la convention tripartite quinquennale d'utilisation des équipements sportifs entre la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, la Région Centre Val-de-Loire et le lycée ainsi que l'avenant pour l'année scolaire 2018/2019 pour un montant de 10 784,42€. La convention n'a été adressé par la COMCOM qu'en octobre 2018.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 58

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/10/2018

Réuni le : 08/11/2018

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Création de mini-entreprise EPA année scolaire 2018/2019 - Autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'association Entreprendre pour Apprendre Centre Val de Loire - pour un montant de 300,00 €

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 24 |
| Pour : | 24 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 59

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/10/2018

Réuni le : 08/11/2018

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

MI CONVENTION DE SERVICES REGION & EPLE - Autorise le Chef d'Établissement à signer la convention entre la Région Centre Val de Loire et le lycée F. Rabelais dans le cadre de la reprise de la maintenance informatique du lycée.

La convention prend effet à la date de la signature pour une durée indéterminée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 60

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/10/2018

Réuni le : 08/11/2018

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-41-3, R.421-55

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Rapport annuel 2017-2018 sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement:

Le Conseil d'administration adopte le rapport annuel 2017-2018 sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement.

Ce rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement rend compte de la mise en œuvre du contrat d'objectifs et des résultats atteints.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 61

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/10/2018

Réuni le : 08/11/2018

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

UFA - Autorise le Chef d'Établissement à signer la convention portant renouvellement ou création d'un Centre de formation d'Apprenti-es entre le Groupement d'Intérêt Public Formation tout au long de la vie et insertion Professionnelle et le Lycée F. Rabelais. La convention est conclue pour la période allant du 01/09/2017 au 31/12/2018.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0